



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire

Mission éducation artistique et culturelle

D2023-010143

Affaire suivie par :

Perrine VIGROUX

Tél : 01 55 55 15 95

Mél : [perrine.vigroux@education.gouv.fr](mailto:perrine.vigroux@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à  
la démocratie culturelle

Sous-direction de la participation à la vie culturelle

Affaire suivie par :

Basma FADHLOUN

Tél : 01 40 15 84 50

Mél : [basma.fadhloun@culture.gouv.fr](mailto:basma.fadhloun@culture.gouv.fr)

182 rue Saint-Honoré  
75001 Paris

Paris, le **17 NOV. 2023**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

La ministre de la culture

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

s/c de Mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Madame la vice –rectrice et messieurs les vice-recteurs ; les directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ; les conseillères et conseillers action culturelle et territoriale auprès des directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles.

### **Objet : Lancement de la 12<sup>e</sup> édition de *La classe, l'œuvre* !**

Le dispositif *La classe, l'œuvre* ! contribue à la généralisation d'une éducation artistique et culturelle de qualité, permettant à des élèves d'aller à la rencontre d'œuvres et artistes, de développer des pratiques artistiques ou culturelles et d'acquérir des connaissances.

*La classe, l'œuvre* ! invite les élèves d'une classe, de la maternelle au lycée, à étudier une ou plusieurs œuvres ou objet de collection d'un musée de proximité ou de services publics d'archives, de structures labellisées comme les Maisons des Illustres, les FRAC et les Centres d'art.

Ce dispositif vise la participation de tous les publics scolaires : élèves relevant de l'éducation nationale comme de l'enseignement agricole, classes préparatoires aux grandes écoles, unités pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), Unité localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)...

Les œuvres sont choisies conjointement par les structures culturelles et les équipes pédagogiques. Sous la conduite de leurs professeurs, les élèves sont ainsi amenés à s'approprier un patrimoine commun et à participer à sa transmission. Les classes participantes, en lien avec les équipes du lieu culturel ou des artistes, choisissent librement la forme de médiation qu'elles souhaitent concevoir. Une restitution finale se déroulera – comme chaque année - lors de la Nuit européenne des musées, le **18 mai 2024**.

*La Classe, l'œuvre !* favorise le déploiement de projets de classes sur le temps long pouvant faire écho à l'ensemble des programmes disciplinaires et mobilise de façon complémentaire les différents temps de la vie de l'élève (temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire). Le dispositif fournit les conditions d'une valorisation particulièrement stimulante des projets entre les établissements culturels et scolaires. En impliquant activement les publics dans la transmission et la modification de leur regard sur les lieux de culture, les élèves deviennent « passeurs de culture ».

Nous vous remercions de bien vouloir informer le plus largement possible écoles, établissements scolaires et institutions culturelles de la reconduction du dispositif.

Les musées et structures culturelles souhaitant participer à cette 12<sup>e</sup> édition, sont invités à envoyer un message, à l'adresse suivante: [contact.lclo@culture.gouv.fr](mailto:contact.lclo@culture.gouv.fr), en précisant :

- Nom et coordonnées du musée / structurelle culturelle et du porteur du projet au sein de la structure
- Nom et bref descriptif de l'œuvre choisie et du projet
- Nom de l'école ou de l'établissement et niveau(x) de la classe

Cette année, les inscriptions se feront via un open agenda qui sera accessible depuis le site du ministère de la Culture, début décembre 2023.

Ce dispositif tient un rôle primordial tant dans les liens qu'il crée entre les structures culturelles et les établissements scolaires que dans la capacité des services éducatifs à se mobiliser pour proposer une programmation variée. Les arts sont un levier pour l'apprentissage et l'épanouissement des plus jeunes : veiller à garantir l'accès de tous les élèves, notamment des publics les plus éloignés de la diversité de l'offre culturelle, demeure une priorité.

Nous vous remercions par avance pour l'engagement de vos services dans la réussite de cette 12<sup>e</sup> édition de *La classe, l'œuvre !* en faveur d'une présence des arts et de la culture dans le quotidien de tous les élèves.

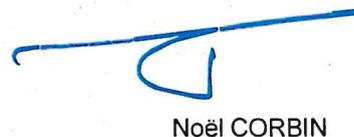
Pour les ministres et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Le délégué général à la transmission,  
aux territoires et à la démocratie culturelle



Noël CORBIN